

## **Dépossession foncière ou stratégie en faveur d'une gestion durable des ressources dans la zone pastorale Tapoa-Boopo ? (région de l'Est du Burkina Faso)**

**KAMBIRE Yeri Edwige**

Etudiante en Master 2 de Sociologie

Université Ouaga I Professeur Joseph KI-ZERBO, Burkina Faso

Email : [yeri.kambire@insuco.com](mailto:yeri.kambire@insuco.com)

Tél : 00226 78 51 61 09/ 71 64 43 40

**Mots-clés:** Foncier, aménagement du territoire, gestion durable des ressources, conflit, Burkina Faso

La zone pastorale de la Tapoa-Boopo est une ancienne brousse qui a toujours été réservée à l'élevage depuis les années 1980. A cette époque, l'Etat burkinabè a engagé des négociations avec plusieurs acteurs (les éleveurs, les agriculteurs, les coutumiers de Matiakoali) pour définir l'étendue de la zone. Si ces négociations ont eu lieu dans les années 1980, ce n'est qu'en 2003 qu'est intervenue la reconnaissance officielle de la création de la zone pastorale d'une superficie de 95 000 ha sur la base d'un arrêté interministériel et l'élaboration d'un cahier de charge.

Mais face à la raréfaction des ressources, les populations ont tendance à se tourner vers les réserves de ressources créées qu'elles exploitent pour satisfaire leurs besoins (Amadou et Boutrais 2012 ; Brou et al, 2005). La zone pastorale de la Tapoa-Boopo n'échappe pas à cette logique. En effet, les populations agricoles ont commencé à défricher des parties de la zone pastorale pour en faire des champs, ce qui crée des tensions entre les acteurs. D'un côté nous avons l'Etat burkinabé, engagé dans une gestion durable des ressources forestières, a décidé d'agrandir et de matérialiser la superficie de la zone pastorale dans le cadre du mécanisme de Réductions des Emissions issues de la Déforestation et la Dégradation (REDD+). De l'autre côté, il y a les populations opposées à l'élargissement de la superficie et la matérialisation des limites de la zone pastorale qu'elles ont vécues et perçues comme de une dépossession des ressources foncières.

En effet, Kabore et Kambire (2016) font la remarque que les cessions foncières pour l'implantation des espaces pastoraux, même quand elles sont théoriquement consensuelles, sont vécues dans les faits comme de la dépossession. Les négociations n'intègrent pas de

démarches particulières pour prendre en compte et réparer les préjudices causés, à travers des compensations appropriées, qu'elles soient en nature ou en espèce. Cette étude s'inscrit dans la dynamique des recherches anthropologiques et sociologiques concernant les enjeux autour du foncier et des aménagements de terrains dans les pays africains.

En Afrique les ressources naturelles (terre, brousse, forêts, etc.) ne sont pas que des entités physiques, mais elles sont également des espaces socialisés et appropriés. Elles s'inscrivent dans des maîtrises territoriales faisant l'objet d'usages multiples (pâturage, cueillette, etc.) de la part d'acteurs variés. De ce fait, aménager n'est pas seulement modifier les flux physiques, c'est transformer l'espace, recomposer plus ou moins fortement les usages, et cela a des conséquences en amont et aval sur d'autres acteurs (Delville 2011).

L'objectif de cet article est d'analyser le phénomène de dépossession foncière autour de la zone pastorale de Tapoa-Boopo dans la commune rurale de Matiakoali. Les données ont été construites à partir d'une recherche qualitative qui a eu lieu entre octobre et novembre 2016 dans la commune de Matiakoali (région du Burkina Faso). Plusieurs outils ont été combinés pour le recueil des données. Dans un premier temps, nous avons procédé à une analyse documentaire sur l'état des ressources et des enjeux de la gestion de ces ressources dans la commune de Matiakoali. Par la suite, nous avons réalisé des entretiens individuels et des focus groups auprès de personnes impliquées dans la gestion des ressources, avec une grille thématique articulée autour de deux grands points : les trames foncières et l'administration coutumière des droits fonciers, et les pratiques locales et leurs contraintes sur la gestion des ressources. Les enquêtés ont été choisis en fonction de leurs positions autour de ces axes. L'enquête a concerné 8 responsables coutumiers, 10 propriétaires fonciers, 1 agent étatique en charge de l'élevage, 2 agents étatiques de l'environnement, 1 agent étatique de l'agriculture, 4 conseillers municipaux, 40 agriculteurs, 7 éleveurs, et 2 animateurs d'organisations non-gouvernementales.

Enfin nous avons animé des ateliers participatifs à l'aide d'un outil dénommé « TerriStories®, un jeu de P. D'Aquino, CIRAD ». Une cartographie participative des ressources de la commune nous a permis de réunir un ensemble d'acteurs autour de 4 plateaux sous forme de représentation imagée de la commune. Le but était d'une part de mettre ces acteurs en interaction à travers des jeux de rôle afin qu'ils puissent dégager les contraintes et les enjeux des différents acteurs autour de l'usage et la gestion des ressources, et d'autre part, les amener

à réfléchir à des solutions collectives pour faire face à des évolutions rapides et profondes de raréfaction des ressources, et d'occupation continue des espaces.

Des résultats de l'enquête, la dépossession foncière autour de la Tapoa-Boopo est analysée sous deux angles : du point de vue de sa réalité et dans sa perception. La dépossession foncière est une réalité dans la zone pastorale de la Tapoa-Boopo. A partir des années 2000 des projets de développement sont intervenus pour viabiliser la zone. A l'époque, considérant que le potentiel en espace et en ressource est encore disponible, les agents de l'Etat avec l'appui des partenaires ont décidé d'élargir la zone pastorale d'une superficie de 10 000 ha sur des réserves foncières non encore occupées sans procéder à des renégociations.

Le temps qui s'est écoulé (18 ans) entre la prise de la décision et l'action effective d'agrandir la zone pastorale a permis aux populations d'investir les réserves foncières aux confins de la zone pastorale. Ce qui implique désormais le déguerpissement de champs agricoles sur 10 000 ha, constituant une dépossession foncière réelle. Dans l'idéologie locale du foncier dans la région de l'Est, qui correspond à l'aire de peuplement Gourmantché, une zone interstitielle non encore défrichée est avant tout une ressource potentielle, dont le statut n'est pas encore stabilisé. Même si la ressource est disponible, la décision d'élargir la zone pastorale prive les populations de la liberté de considérer qu'un espace soit toujours disponible dans la perspective de conserver des ressources pour les générations à venir ou pour des étrangers qui expriment la volonté d'intégrer la communauté territoriale (Arnaldi 2014).

Du point de vue de la perception de la dépossession foncière, la zone pastorale de la Tapoa-Boopo est une réserve de ressources convoitées par divers acteurs en l'occurrence les agriculteurs et les éleveurs. Les dispositions du cahier de charge qui permettent aux éleveurs de s'installer sur 15% de la superficie et d'y mener des activités agricoles et utiliser les 85% du reste de l'espace pour le pâturage (cahier de charge 2003) est perçue comme une dépossession foncière par les populations agricoles. Dans le cadre des adaptations des populations au phénomène du changement climatique, les éleveurs ont adoptés l'agriculture comme une activité leur permettant de faire face aux incertitudes, et consacrent de grandes superficies pour l'agriculture (Ouédraogo 2011). D'un autre côté les agriculteurs s'investissent de plus en plus dans l'élevage, ce qui rend difficile la catégorisation professionnelle car dans la réalité ils sont tous des agro-pasteurs. La situation se complique avec l'assignation des professions aux ethnies.

Tous les acteurs (agents étatiques, acteurs des projets de développement, agriculteurs et éleveurs) ont tendance à assimiler l'élevage à l'ethnie peul et l'agriculture à l'ethnie gourmantché. Or dans la représentation collective des Gourmantché, le Peul n'a pas de terre. Leurs installations dans la zone pastorale pour pratiquer l'agro-pastoralisme est mal vu par les populations agricoles. Elles estiment que l'Etat leur a retiré leurs réserves de terres fertiles pour installer des « Peuls » qui font les mêmes activités qu'eux. Ce qui a entraîné la protestation et le rejet des accords sur la zone pastorale.

Dans ce contexte, les acteurs étatiques et leurs partenaires de projets éprouvent des difficultés à appréhender les réalités complexes des enjeux fonciers de la régulation des ressources et de l'espace. Or, l'affirmation de la vocation pastorale est une question éminemment foncière et historique plus large, dont les principes et les dynamiques doivent être compris et pris en compte (Arnaldi 2014). Ainsi, questionner la dépossession foncière dans ce contexte de compétition sur les ressources et l'espace revient à s'interroger sur les déséquilibres créés par la mise en œuvre d'une politique publique de régulation des ressources et de l'espace.

### **Références bibliographiques**

Arnaldi Di Balme, L., 2014, État des lieux des espaces de dialogue et des enjeux sur les aires protégées et la transhumance Provinces de la Tapoa et de la Kompienga. Burkina Faso, Projet PRPT, Rapport de diagnostic, Ouagadougou, 47 p.

Boureima A et Boutrais J., 2012, « Logiques pastorales et conservation de la nature: les transhumances et le parc du W (Niger, Burkina, Bénin) », *Autrepart*, n° 44 -60 : 55-75.

Brou Y.T., Akindes F., Bigot S., 2005, « La variabilité climatique en Côte d'Ivoire : entre perceptions sociales et réponses agricoles », *Cahiers agricultures*, vol 14, n°6 :533-540.

Delville P.L., 2011, *Vers une socio-anthropologie des intervenants de développement comme action publique*, Mémoire pour habilitation à diriger des recherches, Université Lyon II, 242p.

Kabore R. et Kambire Y. E., 2016, «Enjeux fonciers et dynamiques de réappropriation agricole des aménagements pastoraux dans l'EST du BURKINA FASO», in revue DEZAN, numéro 11, vol 1 : 165-185 p.

Ouedraogo D., 2011, *Perception et adaptation des éleveurs pasteurs au changement climatique en zones sahélienne, nord et sud soudaniennes au Burkina Faso*, Mémoire de DEA, Institut du Développement Rural, Bobo-Dioulasso, 55 p.